

UDSIS
Union départementale scolaire et d'intérêt social
des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations
séance du 12 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze février, à 14 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à distance, par visioconférence/audioconférence, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
12/02/21 – 05	Modalités de défraiement des jurys d'examen au centre équestre de Saint Cyprien.

représentants des conseillers généraux :

Titulaires présents : Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Martine ROLLAND

Suppléants présents : Damienne BEFFARA

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Hermeline MALHERBE, Madeleine GARCIA-VIDAL, René OLIVE, Edith PUGNET, Michel MOLY, Françoise FITER, Robert OLIVE, Marina PARRA-JOLY

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Marc BIANCHINI, Josette PUJOL, Daniel PUIGSEGUR, Martine PIERA, Alain GOT, Dominique ANDRAULT, Georges GUARDIA.

Suppléants présents : Maya LESNE, Françoise ORTEGA

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Raymond LEMORT, Antoine PARRA, Raymond PLA, Nicolas GARCIA, Pierre BATAILLE, , Josiane LOURTIL, Sylvie TORRES, Valérie FRANCO.

Le Président,

Rappelle que l'UDSIS se positionne comme organisme de formation sur deux cycles de formation équestre :

- le **CQP Enseignant Animateur d'Equitation (CQP)**
- l'**Animateur d'Equitation (AE)**.

Précise que le CQP et l'AE comportent respectivement 4 et 3 UC (Unités Capitalisables), chacune étant validée par un examen, voir rattrapage.

Indique que la certification de ces diplômes se fait lors de mises en situation appréciées par un jury régional.

Le jury d'examen est composé au minimum de 2 membres, dont un représentant de la Jeunesse et Sports. Les membres du jury sont sélectionnés sur une liste nationale (BPJEPS) ou régionale (CQP).

Rappelle qu'inscrite sur les listes nationales et régionales de personnes habilitées à faire passer les examens, la responsable du centre équestre UDSIS peut être appelée à se déplacer sur des jurys en région. Cette participation est un échange de bons procédés pour créer une dynamique de réseau et constituer, tant au niveau de l'UDSIS que des centres de formation régionaux, des jurys compétents et bienveillants, garants de formations qualitatives.

Propose que dans le cadre des examens organisés par l'UDSIS, il convient de défrayer les membres du jury par référence aux frais appliqués par la **Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi**

des Entreprises Equestres (CPNE-EE) qui détermine la politique que les partenaires sociaux décident de mettre en œuvre en matière d'emploi, de formation et de qualification professionnelle.

Demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver les modalités de défraiement des jurys d'examen comme suit :

Nature des frais	Représentant Jeunesse et Sports	Jury « classique »
Prestation journée	0	80 €
Prestation 1/2 journée	0	50 €
Frais kilométriques	0.33 cts/km	0.38 cts/km
Péage	Frais réels	Frais réels
Repas	Frais réels	Frais réels

Précise que la responsable du centre équestre bénéficie également de remboursement de frais lors de ses déplacements sur des jurys d'examens régionaux.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.P.S.I.S.,

Jean ROQUE



PRÉFECTURE
PYRÉNÉES ORIENTALES
17 FEV. 2021
COURRIER